



MUNICIPALITÉ
DE
ROMANEL-SUR-MORGES

Préavis Municipal No 17
Législature 2016-2021

**Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 1'500'000.00
pour la réfection de la RC 77 B-P en traversée de notre village, remplacement
des canalisations EU/EC sous la route cantonale et changement de
l'éclairage public**

**PRESENTE AU CONSEIL GENERAL DE ROMANEL-SUR-MORGES
LORS DE SA SEANCE DU 10 juin 2020**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Les routes cantonales à l'extérieur des panneaux d'entrée et de sortie des localités sont la propriété du Canton. Les routes communales ainsi que, depuis 2005, les routes cantonales en traversée de localité sont la propriété des Communes. Dès lors, l'entretien d'exploitation et l'entretien constructif de la RC 77 B-P qui traverse notre village est à la charge de notre Commune. Nous sommes supervisés par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes. En contrepartie, le Canton subventionne partiellement les travaux constructifs (travaux importants).

Ainsi que vous avez certainement pu le constater, cette route est en très mauvais état, le revêtement est très bruyant et nous devons régulièrement boucher les nombreux trous qui s'y forment. A certains endroits les couches terreuses sous le bitume sont visibles. Un contrôle des canalisations eaux claires/eaux usées nous a montré qu'elles sont en très mauvais état et doivent être remplacées. Tous ces éléments ont convaincu la Municipalité d'entreprendre des travaux de réfection et de vous présenter ce préavis.

Travaux préparatoires

- Après un appel d'offre auprès de trois bureaux d'ingénieurs génie civil, nous avons choisi Chevalier SA à Morges pour nous accompagner dans ce projet.
- Plusieurs carottages ainsi que des analyses HAD (produits toxiques) ont été effectués afin de vérifier l'état et la résistance du sous-sol.
- Nous avons lancé un marché public pour la partie Génie Civil en collaboration avec le bureau Chevalier. Douze entreprises nous ont envoyé des offres. C'est FFA à Villars-Sainte-Croix, qui a remporté le marché.
- Afin de vérifier les impacts négatifs que les travaux pourraient avoir sur les bâtiments riverains de la route, nous avons mandaté le bureau Philippe Chabloz ingénieur GC à Romanel-sur-Morges, afin de procéder à une expertise avant et après chantier.

Impact du bruit routier

- Selon la base légale LPE (Loi Fédérale sur la Protection de l'Environnement), OPB (Ordonnance sur la Protection contre le Bruit nuisible) et le RV LPE Règlement Vaudois d'application de la LPE, une étude d'impact du bruit routier est légalement obligatoire. A défaut, aucune subvention ne sera allouée.
Cette étude a été effectuée et validée par la DGMR. Elle représente un élément important du projet qui nous a permis de mettre en place des mesures d'assainissement du bruit routier, afin de respecter les limites légales.
- Les mesures de réduction de la vitesse, l'élimination d'un gendarme couché, ainsi que la pose d'un revêtement de type SDA4 nous permettront de respecter les limites d'immissions du bruit routier.
- Ces mesures sont suffisantes pour la majeure partie du tracé qui se trouve en zone de centre de localité, degré de sensibilité 3 (limite 65 DB de jour et 60 DB de nuit). Bien qu'en bordure de la route cantonale, les immeubles route de Cossonay 8 et 10 se trouvent en zone d'habitation de très faible densité, degré de sensibilité 2 (60 DB de jour et 55 DB de nuit).
- D'autres mesures d'assainissement ne sont techniquement pas réalisables et économiquement pas supportables. Dès lors, ces deux propriétés ont fait l'objet d'une décision d'allègement de l'obligation d'être assainie selon l'article 14 de l'OPB. Cela a fait l'objet d'une mise à l'enquête qui a eu lieu du 22 février au 22 mars. Nous n'avons enregistré aucune opposition.

Nature des travaux

- Refaire l'encaissement de la route et pose d'un tapis phono-absorbant type SDA4.
- Construction d'un trottoir de 1.50 m, à gauche dans la montée, depuis le bâtiment route de Cossonay 1 jusqu'à l'arrêt du bus devant le parvis du Four. Pour ce faire, la route sera légèrement déplacée d'environ 1 m à 1.50 m sur la droite dans la montée sur un certain tronçon, sans empiètement sur le domaine privé.
- Remplacement des canalisations eaux claires par des conduites de 315 et 630 mm de diamètre et eaux usées par des conduites de 200 et 315 mm de diamètre sous cette route.
- Remplacement des conduites d'eau potable sous cette route (à charge de Service de l'Eau, Lausanne, sauf le génie civil supplémentaire). Ceci fait l'objet d'une convention avec Lausanne.
- Suite et fin du renouvellement de l'éclairage public par le remplacement des mâts le long de la route cantonale et pose de luminaires LED.
- Les plans avec des explications détaillées ont été présentés aux riverains de la route ainsi qu'à la population le 12 décembre 2019.
- Romande Energie, Holdigaz, Swisscom et Cablecom profiteront de nos travaux pour poser des nouveaux tubes sous la route. Il est bien entendu que ces travaux se feront à leur charge.

Examen préalable

- Ce projet a été soumis à l'examen préalable aux instances cantonales le 15 juillet 2019. Nous avons reçu le préavis positif le 13 mars 2020 et avons tenu compte de toutes les remarques contenues dans ce rapport.
- Afin de soutenir la route sur la parcelle 46 (ancienne Treille), nous avons prévu de consolider le talus existant par un enrochement de même emprise. Le SDT (Service du Développement Territorial) ne l'a pas accepté car cette parcelle se trouve en zone agricole. Par conséquent, le propriétaire va nous céder environ 60m2 que nous allons transférer en Domaine Public. Ceci nous permettra de construire cet enrochement.

Planification

- Ce projet a été mis à l'enquête publique le 13 mars 2020 pendant 30 jours. Cette étape n'a suscité ni remarque, ni opposition.
- Si votre Conseil valide ce préavis, nous demanderons immédiatement au Canton de nous octroyer le permis de construire. Il nous sera délivré après les 30 jours du délai de recours. Nous devons envoyer un extrait du procès-verbal du Conseil au Canton.
- Le chantier devrait démarrer en août 2020 et se terminer environ à fin mars 2021, soit huit mois, dépendant de la météo. Il sera découpé en trois étapes :

Première étape : Depuis le panneau d'entrée du village côté Morges jusqu'à la fontaine de la laiterie.

Deuxième étape : Depuis la fontaine de la laiterie jusqu'à la hauteur du parvis du Four.

Troisième étape : Depuis le carrefour du parvis du Four jusqu'au panneau de sortie du village côté Aclens.

La pose du revêtement définitif se fera quelques mois après la fin de la 3^{ème} étape. D'entente avec la DGMR, des mesures seront prises afin d'assurer l'accès à toutes les habitations du village.

- Tous les habitants seront informés dès que les derniers détails auront été définis.

Entreprises principales chargées des travaux

- Etude du bruit : aer, Lausanne
- Bureau d'ingénieur civil : Gérard Chevalier SA, Morges
- Carottages et analyses du revêtement et de l'encaissement : Ertec SA, Yverdon
- Génie Civil : FFA SA, Villars-Sainte-Croix.
- Eclairage public (suite de l'installation du LED) : Romande Energie Services SA, Préverenges.
- Philippe Chabloz ingénieur GC à Romanel-sur-Morges.

Coûts de réalisation : (selon soumissions TTC, y compris honoraires et imprévus)

• Aménagements routiers	CHF 1'003'650.00
• Remplacement des collecteurs EU/EC	CHF 401'950.00
• Eclairage public (GC + mâts et luminaires)	CHF 76'400.00
Sous total	CHF 1'482'000.00
• Etude du bruit routier	CHF 13'300.00
• Frais enquêtes, notaire et divers	CHF 4'700.00
• TOTAL	CHF 1'500'000.00

Plus de détails se trouvent dans l'annexe au présent préavis.

Des subventions cantonales et fédérales sont attendues pour un montant de CHF 356'430.00, soit CHF 344'930.00 du Canton, dont CHF 75'000.00 peuvent être attribués au renouvellement des canalisations d'eau claire, CHF 5'000.00 de la Confédération pour la route et CHF 6'500.00 du Canton pour l'éclairage public. En outre, une subvention de CHF 1'780.00 a déjà été reçue du Canton, pour l'étude du bruit routier.

Financement

Actuellement nous disposons d'environ CHF 1 mio de liquidités. Ce montant varie en fonction du paiement trimestriel de la facture sociale et des fonds de péréquation.

En conséquence, la Municipalité ne prévoit pas d'emprunt à long terme pour le financement de ces dépenses.

Elle prévoit l'utilisation de crédits à court terme comme tampon, en tenant compte de l'encaissement des subventions et de ses besoins courants. Au vu de ce qui précède, le Conseil Général devrait nous accorder une limite maximum de CHF 500'000.00.

Une réserve route de CHF 400'000.00 a été constituée au cours des exercices précédents. Elle doit être utilisée pour des travaux d'une telle envergure.

Au bilan au 31 décembre 2019, nous disposons également d'une réserve, collecteurs et épuration s'élevant, CHF 1'052'984.20. Un prélèvement de CHF 326'750.00 devrait être opéré pour le financement du remplacement des collecteurs EU/EC prévu dans ce projet.

Le solde de ces travaux, soit environ CHF 492'000.00, sera amorti sur une durée de 30 ans, selon les dispositions légales dès l'année qui suit la fin des travaux, soit 2022. Cela représentera une charge annuelle de CHF 16'400.00.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de voter la résolution suivante :

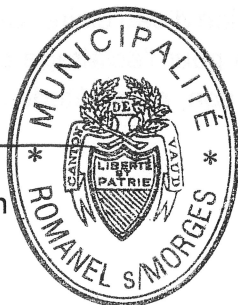
Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,

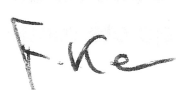
- ouï le présent préavis,
 - ouï le rapport de la commission des finances,
 - ouï le rapport de la commission de l'urbanisme,
 - considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,
- décide :
- d'adopter le crédit extrabudgétaire de CHF 1'500'000.00 pour la réalisation de la réfection de la Route Cantonale 77 B-P en traversée de village, du remplacement des conduites EC/EU sous la route cantonale et changement de l'éclairage public ;
 - d'autoriser la Municipalité à contracter des emprunts à court terme, aux meilleures conditions du jour, pour un maximum de CHF 500'000.00 ;
 - d'autoriser le prélèvement de CHF 326'750.00 à la réserve pour collecteurs & épuration et CHF 400'000.00 à la réserve routes ;
 - d'amortir le solde du présent projet à raison de CHF 16'400.00 par année, la 1^{ère} fois en 2022.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 4 mai 2020.

Le Syndic

Pierre Lanthemann



La Secrétaire

Fabienne Kessler